

Les élus actent la hausse de la fiscalité foncière locale

Deux grandes thématiques ressortent des onze points à l'ordre du jour du premier conseil municipal de l'année : les questions financières et le cadre de vie.

Le débat d'orientation budgétaire a fixé les priorités au niveau des investissements (construction du bâtiment périscolaire, cimetière forestier), la progression de 2,66 % des taux des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Le premier magistrat, Jean Kieffer, a reçu l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

Dans cette partie consacrée aux investissements, l'avenant n° 1 au marché de l'ossature bois du périscolaire, motivé par la hausse des matières premières, a également été validé, ainsi que la mise aux normes du garde-corps de l'escalier d'accès à la mairie.



Des talus végétalisés vont être implantés au cimetière forestier. Photo RL

Tous les services postaux en mairie dès le 1^{er} mars

Au niveau du cadre de vie, les élus ont approuvé le contrat d'entretien de l'éclairage public confié à l'entreprise Elres, le projet d'acquisition de capteurs de CO2 pour le milieu scolaire, ainsi que les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale (APC).

À ce sujet, le maire a annoncé la fermeture du relais

à compter du 1^{er} mars, à l'initiative de la société Pirus. L'ensemble de l'activité postale de la commune sera de fait transféré en mairie. Les nouveaux horaires de l'APC seront les suivants à partir du 1^{er} mars : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à midi ; mercredi de 14 h à 17 h.

Le conseil a enfin validé un micro-projet de plantation de couvre-sols au niveau des zones talutées du cimetière forestier.